



Laon, le 19 décembre 2017

Communiqué de presse

Réunion du comité opérationnel départemental antifraude : bilan des actions de l'année 2017

Ce mardi 19 décembre, le comité opérationnel départemental antifraude (CODAF) s'est réuni sous la présidence conjointe de M. Nicolas BASSELIER, préfet de l'Aisne, et de M. Baptiste PORCHER, procureur de la République près le tribunal de grande instance de Laon. Rassemblant les services de l'État et les organismes sociaux, le CODAF a pour mission d'améliorer l'efficacité de la lutte contre toutes les fraudes.

La réunion du CODAF de ce jour a permis de faire un bilan des opérations menées au cours de l'année 2017.

La lutte contre le travail illégal

Depuis le 1^{er} janvier 2017, les services ont contrôlé 251 établissements, au cours de 66 journées de contrôles, ce qui est le même volume que les années précédentes. Les organismes concernés se répartissaient de la manière suivante : BTP (30%), transport (29%), commerces (17%), hôtels cafés restaurants (13%), secteur agricole (5%) et garages (3%).

La lutte contre les fraudes aux prestations sociales

Les contrôles menés par les organismes sociaux ont permis de mettre à jour 256 cas de fraude, relevant le plus souvent de fausses déclarations de situation familiales ou de ressources. Pour l'année 2017, l'Urssaf de Picardie a notifié 19 redressements et 17 dossiers d'assurés de la MSA ont fait l'objet d'une notification d'indu frauduleux.

Le bilan financier de l'année 2017

ORGANISME	Préjudice évité	Préjudice constaté	Pénalités
CAF		268 599 €	
CARSAT			
DGFIP		1 795 755 €	600 653 €
CPAM			
URSSAF		617 445 €	220 673 €
MSA		435 793 €	
POLE EMPLOI	42 759 €	245 443 €	
RSI		167 421 €	
TOTAL	42 759 €	3 530 456 €	821 326 €